

# EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



## N°34a

**Etaient présents** : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Bernard COMBES, Mme Ayse TARI par M. Fabrice MARTHON, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Sylvie CHRISTOPHE.

Etaient absents : M. Michel BREUILH, M. Grégory HUGUE, Mme Micheline GENEIX.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

### **Mise à disposition d'agents auprès du Comité des Œuvres Sociales - Abrogation de la délibération du 7 décembre 2021 portant approbation d'une convention de mise à disposition de deux Adjoint Administratifs Principaux de 2<sup>ème</sup> classe de la Ville auprès du Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de Tulle**

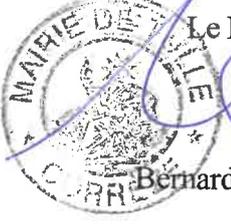
Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 61 et 63,
- Vu le décret n° 85-1081 du 8 janvier 1985 modifié, relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,
- Vu les lois n° 2007-148 du 2 février 2007 dite loi de modernisation de la fonction publique et n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics indiquant que la mise à disposition ne peut intervenir à titre gratuit,
- Considérant que la loi précitée pose le principe du remboursement des mises à disposition,

- Vu ses délibérations successives portant approbation de la convention de mise à disposition de deux Adjointes Administratives de la Ville auprès du COS du personnel de la Ville de Tulle liant la Ville et cette association,
- Considérant que la dernière convention de mise à disposition afférente, approuvée par délibération du 7 décembre 2021, arrivera à son terme le 31 décembre 2022,
- Considérant que, l'agent mis à disposition à hauteur de 0.6 ETP, suite à une mobilité, ayant souhaité mettre un terme à sa mise à disposition, il convient d'abroger la convention susmentionnée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1 - Abroge** la délibération n° 25 du 7 décembre 2021 portant approbation de la convention liant la Ville de Tulle et le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de Tulle ayant pour objet la mise à disposition de deux Adjointes Administratives Principales de 2<sup>ème</sup> classe titulaires auprès de cette association à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et ce pour une durée d'un an sur la base respectivement de 0,6 ETP et 0,3 ETP.
- 2 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

 Le Maire,  
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 29 SEP. 2022  
Date et ref de l'accusé de réception : 29 SEP. 2022

34A - 27092022